

Rapport article 29 Loi Energie Climat

Année 2025

1. Démarche générale de la SGP

Zenith AM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Au cours de l'année 2025, Zenith AM a proposé des services de gestion à destination d'investisseurs professionnels et non professionnels dont une gamme de quatorze OPCVM (fonds de fonds, fonds nourriciers et fonds investis en direct), deux Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier (OPPCI) et la gestion pour compte tiers au travers de mandats. Au 31 décembre 2025, Zenith AM disposait d'une gamme de onze OPCVM en raison de la fusion de trois OPCVM au cours de l'année 2025.

Les encours gérés de la société de gestion se décomposaient comme suit au 31 décembre 2025 :

Type de solution d'investissement	Actif net géré	% actif net géré
OPCVM	274,6m€	52,1%
OPPCI	26,5 m€	2,9%
Mandats de gestion	317,5 m€	34,9%
Encours conseillés	92,5 m€	10,1%
TOTAL	911,1 m€	100%
Article 8 SFDR	297,1 m€	32,6%
Article 6 SFDR	614,0 m€	67,4,2%
TOTAL	911,1 m€	100%

Au 31 décembre 2025, quatre OPCVM (les FCP Zenith World, Actions SMID Cap Europe by Indépendance AM, Allocation Patrimoniale by DNCA, Allocation Valeur by Varenne, Allocation Valor by R-Co) de la gamme gérée par Zenith AM répond à la classification article 8 au sens de la réglementation SFDR et prenait en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et stratégie d'investissement, quand les autres solutions d'investissement (OPCVM, mandats et OPPCI) ont une classification article 6 sans prise en compte de critère ESG.

Plus spécifiquement, l'OPCVM Zenith World (article 8 SFDR) avait un actif net de 85,1m€ au 31 décembre 2025 (représentant 9,4% des actifs gérés par Zenith AM à cette date). Zenith World était investi :

1) entre 90% et 100% de son actif net en ETF français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, génériques ou thématiques dont la méthode de réplication est physique et dont le processus de sélection des titres composant l'indice sous-jacent intègre une évaluation systématique et contraignante des critères ESG. Le processus de sélection des ETF repose principalement sur une analyse des indices répliqués par ces mêmes ETF. En particulier, sont étudiées les méthodologies de

construction d'indice et de sélection des sociétés éligibles afin de s'assurer que les trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont bien pris en compte dans leur process. Les ETF ainsi sélectionnés disposent i) d'un label du domaine de la finance durable et/ou sont déclarés satisfaire aux exigences de catégorie 1 (approches fondées sur un engagement significatif dans la gestion) de la doctrine AMF DOC2020-03 et ii) d'une classification article 8 ou article 9 selon SFDR ; 2) entre 0% et 10% de son actif net en OPCVM de classification « monétaire » et/ou en ETF dont la méthode de réplcation est synthétique et/ou en ETF ne répondant pas aux critères définis au 1). Le FCP Zenith World pouvait donc être investi à hauteur de 10% maximum sur des ETF ne prenant pas systématiquement en compte des critères ESG.

Par ailleurs, 50% minimum des investissements portent sur des ETF thématiques.

La documentation du FCP Zenith World est accessible aux investisseurs sur la page dédiée du site internet de la Société de gestion : <https://zenith-am.com/zenith-world>

Le reporting mensuel du FCP intègre notamment un graphique de répartition entre les ETF génériques et thématiques ainsi que sur la répartition des ETF thématiques (selon leur thème : faibles émissions de CO₂, climat, égalité hommes/femmes...). La dernière version du reporting SFDR annuel du FCP Zenith World est disponible sur la page internet dédiée de cet OPCVM (cf. lien mentionné ci-dessus).

Les OPC et mandats gérés par Zenith AM ne prenaient pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les OPC gérés par Zenith AM ne disposaient pas de labels reconnus en finance durable. Au 31 décembre 2025, Zenith AM adhérerait au PRI.

Les OPCVM d'OPCVM gérés par Zenith AM (cinq fonds) sont principalement investis en fonds et ETF (OPCVM). La sélection des OPCVM s'opère notamment au travers de diligences auprès des sociétés de gestion des supports d'investissement et intègrent des demandes d'informations spécifiques en matière d'ISR (questionnaire de *due diligence*, code de transparence (si le fonds dispose du Label ISR), politique de risques de durabilité, politique d'exclusion, politique et rapport d'engagement actionnarial...). De plus, la société de gestion dispose d'un référentiel interne des fonds alimenté notamment par des sources de données externes pour ce qui concerne la classification SFDR, la labellisation du fonds et/ou une note d'intensité ESG.

Les FCP dont Zenith AM délègue la gestion financière à d'autres sociétés de gestion ou les fonds nourriciers gérés sont des fonds article 8 SFDR. Au 31 décembre 2025, les quatre OPCVM concernés avaient des encours de 212,0m€.

Sans adopter une approche contraignante en matière de sélection ESG des investissements, l'équipe de gestion immobilière de Zenith AM vise à retenir des biens immobiliers (immobilier commercial et de bureaux) à même de répondre aux exigences des preneurs, notamment en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, plusieurs immeubles inclus dans le portefeuille des OPPCI disposent de certificats et/ou répondent à des standards établis (BREEAM In-Use International, BEPOS EFFINERGIE 2013...).

Zenith AM met en œuvre des politiques d'exclusion du charbon thermique, de sociétés produisant des armes controversées, des sociétés de l'industrie du tabac et des sociétés du secteur des hydrocarbures non conventionnels. En outre, seules les sociétés signataires du pacte des Nations Unies sont éligibles à l'investissement en direct des portefeuilles gérés.

2. Moyens internes déployés par l'entité

Les équipes de gestion, risques et conformité sont mobilisées au sein de la société de gestion sur les enjeux ESG.

Zenith AM a mené des actions de formation en matière de finance durable auprès de ses collaborateurs. A fin 2026, 14 collaborateurs de Zenith AM avaient obtenu la certification AMF finance durable (soit près de 78% de l'effectif de la société de gestion).

La société de gestion accède à des données ESG concernant ses investissements notamment au travers d'abonnement à des services d'information financières et par interrogation directe auprès des sociétés de gestion pour les OPC inclus dans les portefeuilles des fonds de fonds. Les coûts des ressources dédiées à l'ESG sont confondus avec les coûts de l'activité globale de la société et il n'a pas été réalisé de suivi analytique de ces coûts en 2025. Zenith AM n'a pas de collaborateur employé à temps plein sur les sujets liés à l'ISR.

La société travaille à renforcer ses capacités internes en adaptant ses processus et outils internes de gestion afin d'être en mesure de proposer à terme des produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Les problématiques liées à l'ESG relatives aux décisions de gestion des portefeuilles de Zenith AM sont traitées dans le cadre du Comité d'investissement présidé par la Responsable de la gestion, également Directrice générale de Zenith AM.

D'une manière plus générale, les décisions d'ordres stratégique et/ou commercial induites par les évolutions réglementaires en lien avec la finance durable sont prises au sein du Comité exécutif de la Société de gestion. Les membres du Comité exécutif (Président, Directrice générale responsable de la gestion, Directeur général adjoint, Directeur des opérations et Secrétaire général-RCCI) disposent des compétences et connaissances nécessaires à la détermination de la politique et à la supervision des processus liés à l'ISR. 80% des membres du Comité exécutif ont validé la certification AMF finance durable.

Des comités dédiés à certains projets ESG/ISR peuvent être mis en place en fonction des besoins organisationnels identifiés. Le Président ou la Directrice générale de la société peuvent présider ces comités de projet en fonction de leur importance pour Zenith AM.

Les risques en matière de durabilité peuvent être analysés et discutés au sein des comités des risques et des comités de conformité et de contrôle interne.

L'intégration des critères ESG n'est pas prévue dans les missions statutaires du Comité de surveillance de Zenith AM. Si nécessaire, un point spécifique à l'intégration des critères ESG et au dispositif d'ISR peut être porté à l'ordre du jour du Comité de surveillance de la société de gestion.

La politique de rémunération mise en œuvre vise à ne pas encourager la prise de risques en matière de durabilité.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

La Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). Dans ce cadre, elle ne dispose pas d'une capacité d'engagement directe auprès des émetteurs. Les *due diligences* opérationnelles de sélection et suivi des OPCVM investis permettent à Zenith AM d'interroger les gestionnaires des fonds investis sur leurs politiques d'engagement actionnarial et l'exercice de celle-ci.

La part résiduelle des actifs gérés détenue en titre de capital (actions) auprès des émetteurs dans lesquels Zenith AM investit est limitée et ne permet pas d'exercer une influence significative auprès d'eux.

Zenith AM a adopté en juillet 2022 une politique d'engagement actionnarial dans le cadre d'une démarche de prise en compte de données relatives à la finance durable et à la réglementation applicable en la matière. Cette politique précise les conditions dans lesquelles Zenith AM entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Selon les dispositions de la politique d'engagement actionnarial adoptée, Zenith AM s'engage à voter dès lors qu'elle détient au moins 0,5% du capital d'un émetteur français. En effet, en deçà de ce seuil de 0,5%, l'exercice des droits de vote n'est pas considéré influent par la société de gestion. Zenith AM se réserve néanmoins la possibilité d'exercer les votes en deçà de ce seuil notamment concernant les émetteurs ayant leur siège social en France.

Il n'était pas prévu que Zenith AM vote dans le cadre de participations concernant des émetteurs étrangers.

L'équipe de gestion peut utiliser les recommandations de l'AFG (Association Française de Gestion) comme outil d'aide à la détermination du sens des votes à émettre ; elle n'a cependant aucune obligation à les suivre.

D'une manière générale, la politique de vote de Zenith AM consiste à émettre un avis négatif sur les résolutions manifestement trop défavorables aux actionnaires minoritaires telles que la possibilité d'augmenter le capital en période d'offre publique.

Les positions détenues en 2025 par les OPC gérés directement par Zenith AM étaient inférieures au seuil de détention de 0,5% précité. Nous avons participé à 8 assemblées générales, via le vote électronique, de sociétés dont le siège social se situe en France (fonds Jump Evolution et Capital Long Terme). Cela représente un taux de participation de 100%, hors FCP dont Zenith AM délègue la gestion financière lancés au cours de l'année 2025. En moyenne, nous avons voté contre à hauteur d'environ 13% des résolutions proposées (27 votes contre sur un total de 211 résolutions). Pour deux sociétés sur 8, nous avons approuvé l'ensemble des propositions. Sur les 211 résolutions, aucune n'était liée à l'environnement, 24 (11%) étaient en lien avec des mesures sociales et 187 (89%) avaient trait à la gouvernance.

Zenith AM met en œuvre une politique d'exclusion de sociétés produisant des armes controversées impactant de fait sa stratégie d'investissement.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Comme indiqué précédemment, la Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). A fin juin 2026, Zenith AM ne disposait pas de données homogènes relatives aux alignements avec la Taxonomie

européenne pour l'ensemble des positions de ses portefeuilles et n'était donc pas en mesure de produire une information consolidée pertinente.

Cependant concernant les investissements en actions en direct (FCP Jump Evolution, FCP Capital Long Terme, FCP Allocation Patrimoniale by DNCA, FCP Actions SMID cap Europe by Indépendance AM et mandats investis en actions) représentant 9,2% des encours totaux (83,8m€), Zenith AM a évalué les pourcentages de revenus éligibles à la Taxonomie européenne à 67,0% et la part d'alignement des revenus à la Taxonomie à 13,0% sur la base des publications des émetteurs disponibles auprès des fournisseurs de données de la Société de gestion.

Zenith AM a adopté une politique d'exclusion sectorielle d'entreprises impliquées dans des activités liées au charbon thermique et une politique d'exclusion du secteur des hydrocarbures non conventionnels. La liste des titres interdits est communiquée à notre table d'exécution (EXOE) et à nos délégataires de gestion financière à chaque changement. A fin décembre 2025, aucune société en portefeuille n'était impliquée dans des activités liées au charbon thermique. Pour ce qui concerne les sociétés impliquées dans les hydrocarbures non conventionnels, seul un titre ressort (sous les seuils définis dans la procédure), TotalEnergies (947k€ ; 0,10% des encours totaux et 0,02% spécifiquement sur la partie non conventionnelle de l'activité).

6. Stratégie d'alignement de l'acteur avec les objectifs des articles 2 et 4 l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Au 31 décembre 2025, Zenith AM ne gérait aucun OPC ni mandat dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros. Les encours globaux gérés par la Société de gestion étaient supérieurs à 500 millions d'euros.

Zenith AM a pleinement conscience des enjeux climatiques actuels et soutient les initiatives des pouvoirs publics visant à lutter contre le réchauffement climatique dont les objectifs de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Zenith AM a notamment adopté une politique d'exclusion sectorielle d'entreprises impliquées dans des activités liées au charbon thermique et une politique d'exclusion du secteur des hydrocarbures non conventionnels.

En effet et comme indiqué précédemment, la Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). A fin juin 2026, Zenith AM ne disposait pas de données homogènes relatives à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des positions de ses portefeuilles et n'était donc pas en mesure de produire une information consolidée robuste ni de se fixer un objectif d'atténuation pertinent.

7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Au 31 décembre 2025, Zenith AM ne gérait aucun OPC ni mandat dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros. Les encours globaux gérés par la Société de gestion étaient supérieurs à 500 millions d'euros.

Zenith AM reconnaît la nécessité des actions en faveur de l'environnement et soutient les démarches des autorités visant à la préservation de la biodiversité. Néanmoins, à la date de rédaction du présent rapport, la Société de gestion n'avait pas encore défini de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

En effet et comme indiqué précédemment, la Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). A fin juin 2026, Zenith AM ne disposait pas de données homogènes relatives à l'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité pour l'ensemble des positions de ses portefeuilles et n'était donc pas en mesure de produire une information consolidée pertinente.

8. Informations sur la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Zenith AM maintient et publie sur son site internet une politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG applicable. Celle-ci précise les mesures de gestion des risques ESG mises en œuvre notamment au travers des exclusions.

Cette politique est mise à jour dès qu'une révision du cadre de gestion des risques est rendu nécessaire selon l'appréciation de la société de gestion.

Les principaux risques identifiés dans la politique précédemment citée sont :

- Risques environnementaux (changement climatique)

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques physiques	- Risques en matière de pollution.	Moyenne	Moyen terme / Long terme	Fort
Risques de transition	- Risques liés aux évolutions réglementaires en matière d'énergie ou de changement climatique.	Forte	Moyen terme	Fort

- Risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques sociaux	- Risques liés au non-respect des droits de l'Homme.	Moyenne	Court terme / Moyen terme	Fort
Risques de gouvernance	-Risques liés à l'Ethique des affaires : implication des émetteurs dans des activités en lien avec des armes non conventionnelles, controverses liées à l'industrie du tabac, etc.	Moyenne	Court terme / Moyen terme	Fort

Zenith AM souhaite adapter et améliorer ses processus d'investissement afin de réduire l'exposition des produits gérés aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance. Cela inclut notamment la mise en œuvre de politiques d'exclusion « charbon » et « hydrocarbures non conventionnels ».

La Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). A fin juin 2026, Zenith AM ne disposait pas de données homogènes lui permettant d'estimer quantitativement l'impact financier des principaux risques identifiés ni la proportion des actifs exposés. Les facteurs environnementaux, sociaux et de

gouvernance et de durabilité peuvent avoir des effets significatifs sur la valeur des entreprises et des titres sélectionnés par la société de gestion. Zenith AM devrait être en mesure d'estimer l'impact financier des risques ESG et de durabilité dès lors qu'elle disposera d'une information homogène de la part de l'ensemble des émetteurs de titres inclus dans les portefeuilles gérés.

9. Information de la société de gestion au titre de la loi Rixain

Zenith AM est une société de gestion de portefeuille comptant 18 collaborateurs (dont sept travaillant au sein de l'équipe de gestion) au 30 juin 2026. Une Directrice de la gestion encadre l'équipe de gérants depuis le départ de son précédent directeur en septembre 2024. Zenith AM vise néanmoins une représentation plus équilibrée entre femmes et hommes dès qu'un ou plusieurs recrutement(s) pourrai(en)t être envisagé(s) au sein de l'équipe de gestion.

Achevé de rédiger le 29 juin 2026